Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20181213-14-DE
Date de télétransmission : 18/12/2018
Date de réception préfecture : 18/12/2018

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, **le 13 décembre 2018 à 18h00, à L'Espace Multi Services Intercommunal,** sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le **7 décembre 2018.** Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
Bouxières-aux-Dames	M. MACHADO
Champigneulles	MME PLAYE – M. FELICANI – MME SCHREIBER
Custines	MME HENRY – M. JULIEN
Faulx	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
Frouard	M. BARTOSIK – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
Liverdun	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
Malleloy	MME DOUGOUD
Marbache	M. MAXANT
Millery	M. BERGEROT
Pompey	M. TROGRLIC – M. FALCETTA
Saizerais	M. HALLIER
Absents représentés	
Bouxières-aux-Dames	M. LAPORTE à M. MACHADO
Champigneulles	M. DETHOU à M. FELICANI M. VERGANCE à MME SCHREIBER
Frouard	M. BECKER à M. TRANCHINA MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
Lay-St-Christophe	MME BEGORRE-MAIRE à M. TROGRLIC (Pompey)
Pompey	MME GEOFFROY à MME LEPRUN (Faulx) MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
Bouxières-aux-Dames	MME LOZINGUEZ – MME RASCAGNERES-GARCIA
Champigneulles	M. MARLIN – MME SCHWARZ
Custines	M. VERY
Lay-St-Christophe	M. MEDART
Liverdun	MME DILLMANN – M. DOSE – M. KOCH
Montenoy	M. POINT
Pompey	M. KUHN

N°14 – DB du 13/12/2018 **Rapporteur : M. BERGEROT**

Convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit

Dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit (THD), la région Grand Est a lancé une délégation de service public représentant un volume total de 830 000 prises sur 3 600 communes (Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges) pour un coût global de 1 489 000 000 €.

La fibre optique est amenée gratuitement dans chaque foyer (pas de frais de raccordement), les travaux s'effectuent en deux étapes :

- Construction des réseaux du domaine public ;
- Déploiement en domaine privé après souscription d'un abonnement fibre.

La société Losange a obtenu la délégation de service pour une durée de 35 ans.

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20181213-14-DE
Date de télétransmission : 18/12/2018
Date de réception préfecture : 18/12/2018

Le déploiement sur notre territoire concerne 21 700 prises qui seront installées sur notre territoire d'ici 2023 suivant le calendrier suivant:

INSEE	Commune (INSEE 2017)	Prises	Période de démarrage des opérations
54090	BOUXIERES-AUX-DAMES	2039	Août 2020 – août 2021
54115	CHAMPIGNEULLES	3636	Août 2020 – août 2021
54150	CUSTINES	1881	Août 2021 – août 2022
54188	FAULX	529	Août 2017 – août 2018
54215	FROUARD	3649	Août 2017 – août 2018
54305	LAY-SAINT-CHRISTOPHE	1239	Août 2021 – août 2022
54318	LIVERDUN	3060	Août 2019 – août 2020
54338	MALLELOY	505	Août 2021 – août 2022
54351	MARBACHE	1085	Août 2020 – août 2021
54369	MILLERY	356	Août 2017 – août 2018
54376	MONTENOY	163	Août 2021 – août 2022
54430	POMPEY	2761	Août 2021 – août 2022
54490	SAIZERAIS	797	Août 2017 – août 2018

La participation financière forfaitaire des EPCI et/ou des communes au projet THD Losange a été arrêtée selon un principe de péréquation, avec un montant forfaitaire de 100 € par prise téléphonique recensée, sur la base du chiffre le plus favorable aux collectivités, issu, soit à l'occasion des études conduites par chaque Département dans le cadre de son SDTAN, soit lors des études d'avant-projet conduites fin 2017 / début 2018.

Considérant que l'aménagement numérique du territoire constitue un enjeu majeur et un facteur clé de compétitivité car il offre un outil chaque jour plus indispensable en réponse aux nouveaux usages et pratiques des ménages et des entreprises, le Bassin de Pompey a modifié ses statuts par délibération du 2 mars 2017 pour intégrer cette compétence et contractualiser avec la Région le déploiement de la fibre à l'habitant *(FTTH : Fiber To The Home).*
Il est précisé que le Bassin de Pompey a déjà finalisé l'amenée de la fibre aux entreprises (*FFTO : Fiber To The Office*) en partenariat avec le Conseil départemental dans le cadre de sa compétence de Développement économique pour un montant de 850 000 €.

Le nombre de prises retenu comme base pour le calcul de participation financière pour la fibre à l'habitant est de 19 390, soit une participation de **1 939 000 €** répartie par lissage sur 5 années suivant l'échéancier suivant :

Année	Participation
2019	387 800 €
2020	387 800 €
2021	387 800 €
2022	387 800 €
2023	387 800 €

Le projet de « convention de financement » avec la Région Grand Est est joint en annexe.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20181213-14-DE
Date de télétransmission : 18/12/2018
Date de réception préfecture : 18/12/2018

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les modalités de financement du projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire du Bassin de Pompey.

AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec la région Grand Est.

INSCRIT les crédits nécessaires à la participation financière estimée à 1 939 000 € au profit de la région Grand Est pour la réalisation des travaux par l'ouverture d'une Autorisation de Programme d'une durée de 5 ans (2019-2023).

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

Laurent TROGRLIC